

**EXTRAIT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIÈRES**
N° registre 2025-19
THÈME : FINANCES LOCALES – Subventions - Numéro 7-5-1

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 9 Octobre 2025

Date de la convocation

2 OCTOBRE 2025

Date d'affichage

2 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme VIDAL Sandrine, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme PROISY DENOZI Christel, M. ROUSSEL Romain, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques

Absents : M. BERNABE Danny, M. CARNOD Didier, M. FRANCESCHINI Didier,

Absents excusés : Mme LARAN Audrey, Mme ANGELRAS Suzanne, M. FERNANDEZ Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHAREYRE Annie a été élue secrétaire de séance.

M. FERNANDEZ Jérôme a donné pouvoir à M. HATTAOU Farid

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Objet : Demande de subventions pour le financement du projet « City Stade »

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander des subventions d'investissements visant à financer la construction du City Stade de la Commune. Le financement s'établit ainsi :

Dépense totale HT : 57 154 €

Financement :

Région Occitanie	17 146 €	30%
Département du Gard	17 146 €	30%
Alès Agglomération	11 431 €	20%
Commune de Boucoiran	11 431 €	20%
Total	57 154 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,



Article 1 : d'autoriser M. Le Maire à demander les subventions selon le tableau ci-avant.

Résultat du vote :

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire,
Vidal Jean-Jacques**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES**
N° registre 2025-20
THEME : FINANCES LOCALES – Subventions - Numéro 7-8

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15

En exercice = 15

Qui ont pris part à la délibération = 10

Date de la convocation :

2 Octobre 2025

Date d'affichage :

2 Octobre 2025

Séance du 09 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme VIDAL Sandrine, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme PROISY DENOZI Christel, M. ROUSSEL Romain, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques

Absents : M. BERNABE Danny, M. CARNOD Didier, M. FRANCESCHINI Didier,

Absents excusés : Mme LARAN Audrey, Mme ANGELRAS Suzanne, M. FERNANDEZ Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHAREYRE Annie a été élue secrétaire de séance.

M. FERNANDEZ Jérôme a donné pouvoir à M. HATTAOU Farid

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Objet : Aménagement traversée de Boucoiran - Demande de fonds de concours auprès d'Alès Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération d'Alès et notamment les dispositions incluant la Commune de Boucoiran-et-Nozières, comme l'une de ses communes membres ;

Vu les délibérations D2023-031 et D2023-045 ;

Considérant la demande effectuée auprès de Alès Agglomération le 9 février 2024 ;

Considérant les travaux pour réduction de la vitesse dans la traversée du village ;

Considérant le coût d'investissement de ces travaux pour la somme de 20 820 € HT ;

Considérant que la Commune peut solliciter un fonds de concours auprès d'Alès Agglomération ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

ARTICLE 1 : SOLLICITER un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Alès, à hauteur de 10.410 €

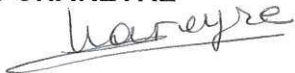
ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Accepté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Annie CHAREYRE



Le Maire
Jean-Jacques VIDAL

EXTRAIT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIÈRES

N° registre 2025-021

THÈME : URBANISME – ADS - Numéro 2-2

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 9 Octobre 2025

Date de la convocation
2 OCTOBRE 2025
Date d'affichage
2 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme VIDAL Sandrine, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme PROISY DENOZI Christel, M. ROUSSEL Romain, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques

Absents : M. BERNABE Danny, M. CARNOD Didier, M. FRANCESCHINI Didier,

Absents excusés : Mme LARAN Audrey, Mme ANGELRAS Suzanne, M. FERNANDEZ Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHAREYRE Annie a été élue secrétaire de séance.

M. FERNANDEZ Jérôme a donné pouvoir à M. HATTAOU Farid

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Objet : Convention d'autorisation de passage sur la parcelle communale A1321, domaine privé de la Commune.

Considérant la demande écrite de Madame et Monsieur OSET concernant la parcelle A1321, propriété privée de la commune, dont ils sont voisins par leur propriété cadastrée A1322,

Considérant que Madame et Monsieur OSET empruntent régulièrement un chemin bordant la parcelle communale A1321 depuis plus de 25 ans, pour se rendre sur leur propriété cadastrée A1322,

Considérant que ce chemin est entretenu depuis plus de 25 ans par Madame et Monsieur OSET,

Considérant que ce chemin ne gêne en rien l'occupation par les services de la Mairie de cette parcelle communale,

Monsieur Le Maire, **Propose** au conseil

de l'autoriser à signer une convention d'autorisation de passage au profit de Madame et Monsieur OSET sur la parcelle A1321.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'autorisation de passage.

Résultat du vote :

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Accepté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Annie CHAREYRE



Le Maire
Jean-Jacques VIDAL

**EXTRAIT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIÈRES**
N° registre 2025-022
THÈME : URBANISME – ADS - Numéro 2-2

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 9 Octobre 2025

Date de la convocation

2 OCTOBRE 2025

Date d'affichage

2 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme VIDAL Sandrine, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme PROISY DENOZI Christel, M. ROUSSEL Romain, M. TERRADES Olivier, M. VIDAL Jean-Jacques

Absents : M. BERNABE Danny, M. CARNOD Didier, M. FRANCESCHINI Didier,

Absents excusés : Mme LARAN Audrey, Mme ANGELRAS Suzanne, M. FERNANDEZ Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHAREYRE Annie a été élue secrétaire de séance.

M. FERNANDEZ Jérôme a donné pouvoir à M. HATTAOU Farid

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Objet : Convention de servitude de passage sur la parcelle communale A1321, domaine privé de la Commune.

Vu le Code Civil, Livre II – Titre IV – Chapitre II – Section 5 : Articles 682 à 685.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2241-1

Considérant la demande écrite de Madame et Monsieur OSET concernant la parcelle A1321, propriété privée de la commune, dont ils sont voisins par leur propriété cadastrée A1322,

Considérant que Madame et Monsieur OSET empruntent régulièrement un chemin bordant la parcelle communale A1321 depuis plus de 30 ans, pour se rendre sur leur propriété cadastrée A1322,

Considérant que ce chemin est entretenu depuis plus de 30 ans par Madame et Monsieur OSET,

Considérant que ce chemin ne gêne en rien l'occupation par les services de la Mairie de cette parcelle communale,

Monsieur Le Maire, **propose** au conseil,

- de l'autoriser à signer une convention de servitude de passage au profit de Madame et Monsieur OSET sur la parcelle A1321.
- de l'autoriser à signer la constitution de cette servitude de passage à titre réel et perpétuel chez le Notaire.
- de dire que les frais de l'acte seront assumés par Madame et Monsieur OSET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1 : d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de servitude de passage.

Article 2 : de l'autoriser à signer la constitution de cette servitude de passage à titre réel et perpétuel chez le Notaire.

Article 3 : de dire que les frais de l'acte seront assumés par Madame et Monsieur OSET

Résultat du vote :

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Accepté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Annie CHAREYRE



Le Maire

Jean-Jacques VIDAL

